

Justice-Comores-Coup

Coup d'Etat aux Comores: le parquet ouvre une information judiciaire

PARIS, 16 oct (AFP) - Le parquet de Paris a ouvert lundi après-midi une information judiciaire à la suite du coup d'Etat aux Comores du 28 septembre dernier, visant nominativement 28 mercenaires présumés, dont Bob Benard, "et tous autres", a-t-on appris de source judiciaire.

Les chefs d'infraction visés sont "arrestation et séquestration arbitraires en bande armée", et "association de malfaiteurs".

Le parquet de Paris a compétence pour connaître des crimes commis à l'étranger par des Français, sans qu'il y ait besoin de plainte ou de dénonciation du pays où se sont déroulés les événements. "L'arrestation et la séquestration arbitraires en bande armée" est un crime. Pour les délits, il faut une plainte ou une dénonciation. L'association de malfaiteurs est un délit mais l'enquête aurait permis d'établir que ce délit a commencé à se commettre sur le territoire français. Le parquet a donc retenu ce chef.

Une enquête préliminaire avait été ordonnée vendredi soir et trente-cinq personnes avaient été mises en garde à vue dans ce cadre juridique. Sept personnes ayant été remises en liberté à l'issue de cette garde à vue, 28 personnes seront donc présentées à Mme Chantal Perdrix, le juge d'instruction parisien qui a été désigné pour instruire ce dossier.

L'information judiciaire vise entre autres Bob Denard et deux de ses lieutenants, Dominique Malacrino, alias capitaine Siam, et Jean-Paul Guerrier, alias capitaine Marques. Des réquisitions de mandat de dépôt ont été prises à leur encontre. Ceux-ci sont déjà écroués, mais dans une autre procédure, car il n'avaient pas respecté leur contrôle judiciaire. Ils devaient en effet signaler au juge d'instruction, qui était déjà Mme Perdrix, tout déplacement à l'étranger. Cette procédure concerne la mort de l'ex-président des Comores Ahmed Abdallah le 26 novembre 1989.

Le parquet a pris des réquisitions de contrôle judiciaire pour sept mercenaires présumés dans le cadre de l'information judiciaire visant le coup d'Etat du 28 septembre dernier. Enfin, pour les autres, le parquet n'a pris que des réquisitions de mise en examen sans contrôle judiciaire.

cb/aje